



FARANDOLE
Ecole de Musique du Pouliguen
Impasse rue des Marais
44510 Le Pouliguen
Téléphone : 06 87 56 67 03
Mail : farandole44510@gmail.com
<https://www.facebook.com/ecoledemusiquelepouliguen/>

Fiche d'inscription — Saison 2020/2021 —

État civil		Pratiques musicales	
Nom	Instrument 1
Prénom	Instrument 2
Date de naissance	Solfège	Inclus
Sexe	Cours collectifs
Adresse de l'élève			
N° de Rue	Nom de Rue/Av..	Code postal	Ville
.....
Adresse Mail 1	Adresse Mail 2	N° Téléphone 1	N° Téléphone 2
.....
En cas d'urgence	Nom	N° Téléphone 1	N° Téléphone 2
Personne à contacter
Médecin traitant
COTISATIONS ET BARÈMES			

Cotisation annuelle par adhérent

30 €

Inscription aux courts tarifs forfaitaires annuels par instrument.

Enfant

Eveil 3/4 ans et Initiation 5/6 ans

95 €

7/17 ans

Piano, Guitare, Flute, Orgue, Violoncelle

200 €

Adulte

18/99 ans

Piano, Guitare, Flute, Orgue, Violoncelle

300 €

Paiements échelonnés et virement bancaire possible (5 fois)

Aides Financières : Passe Associations Batz sur Mer et Le Pouliguen.

Pour adhérer, veuillez remplir le présent bulletin, accompagné de vos chèques libellés à l'ordre de Farandole ou possibilité de faire 5 virements bancaire. (Voir coordonnée bancaire au verso de ce document)

Afin d'être en conformité avec la SACEM, chaque photocopie réalisée au sein de l'Association portera désormais un auto collant à l'effigie de cette dernière à partir de septembre 2020. Afin de nous aider à payer cette nouvelle dépense importante, nous vous demandons un effort de 10 euros par élève pour un an.

Cette somme peut être rajouter lors du premier virement bancaire des 30 euros d'adhésion si vous le souhaitez. (Juin)

TOTAL	JUIN		SEPTEMBRE	NOVEMBRE	JANVIER	MARS
	SACEM	Adhésion	2er versement	3er versement	4er versement	5er versement
	10,00 €	30,00 €				

Il est rappelé qu'en dehors des heures de cours, les enfants sont sous la responsabilité des parents

Merci de compléter ce formulaire. En cas de nécessité, ces informations nous permettront de vous contacter. Aucun élève ne pourra participer à l'école de musique FARANDOLE sans ce formulaire dûment complété et signé par un parent ou tuteur. Les informations fournies sur ce formulaire sont confidentielles. Seul Farandole y aura accès



Relevé d'identité Bancaire			
CR ATLANTIQUE VENDEE LE POULIGUEN TÉL 0240423280			
Intitulé du compte : ASSOC FARANDOLE		7 Rue Bis des marais Le Pouliguen 44510	
Code Banque	Code Guichet	Numéro de compte	Clé RIB
14706	00101	30727532000	01
IBAN :		FR76 1470 6001 0130 7275 3200 001	
Code BIC (Bank Identification code) - code SWIFT		AGRIFRPP847	

REGLEMENT INTERIEUR

ARTICLE 1 : PRINCIPE

L'inscription à une ou plusieurs activités de l'Association implique une fréquentation régulière des cours. Le comportement des élèves doit être correct et respectueux, dans l'intérêt de chacun.

ARTICLE 2 : HORAIRES

Tout cours non décommandé 24 heures à l'avance sera considéré comme dispensé et par conséquent ne sera pas remplacé. De même, un retard à un cours individuel ne donnera pas lieu à récupération du cours. En cas d'absence ou de retard, le professeur doit impérativement prévenir les élèves concernés ou une personne de l'association. Les cours doivent être remplacés.

Même en cas d'absence justifiée des élèves, le cours ne sera récupéré qu'en fonction de la disponibilité du professeur.

ARTICLE 3 : RESPONSABILITE

Si un enfant doit rentrer seul, les parents doivent impérativement donner une autorisation écrite au professeur. L'enfant n'est sous la responsabilité du professeur que jusqu'à la fin du cours. De même, les parents doivent prévenir le professeur, par écrit, si la personne qui vient chercher l'enfant n'est pas le parent habituel.

ARTICLE 4 : MATERIEL

L'élève doit arriver avec son matériel. Dans le cas contraire, le cours individuel ne pourra avoir lieu et sera considéré comme dispensé.

ARTICLE 5 : ASSIDUITE

Un élève doit être présent à tous les cours et répétitions, y compris aux cours de solfège qui sont obligatoires. Toute absence non justifiée à plus de trois cours successifs pourra entraîner la radiation de FARANDOLE, sans Indemnité.

ARTICLE 6 : ADHESION ET FRAIS D'INSCRIPTION

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'absence ou en cas d'arrêt anticipé des cours.

ARTICLE 7 : PARTICIPATION AUX ACTIVITES

Au cours de l'année scolaire, l'association organise différentes manifestations qui contribuent à son financement. La participation active de tous y est vivement souhaitée.

A signer avec la mention : << Lu et approuvé >> (accord des responsables légaux pour les enfants mineurs)

Le Pouliguen le : __/__/2020
Signature des parents

ATTESTATION

Je soussigné(e) Demeurant à

- Autorise mon enfant..... à repartir seul(e) et par ses propres moyens à la fin du cours.
- N'autorise pas mon enfantà repartir seul(e)

Mon enfant n'est plus sous la responsabilité de Farandole en dehors des cours.

Autorisation de droit à l'image

- Accepte que mon enfant soit pris en photo, filmé ou enregistré dans le cadre de ses prestations et autorise la diffusion de ces supports pour la communication et la promotion de Farandole (sans rémunération).
- N'autorise pas que mon enfant soit pris en photo, filmé ou enregistré.

Merci de compléter ce formulaire. En cas de nécessité, ces informations nous permettront de vous contacter. Aucun élève ne pourra participer à l'école de musique FARANDOLE sans ce formulaire dûment complété et signé par un parent ou tuteur. Les informations fournies sur ce formulaire sont confidentielles. Seul Farandole y aura accès